



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO  
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

## Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

<b>DATE ET HEURE</b>	<b>13 Mai 2020 à 11h00mn</b>
<b>PASSATION DE MARCHÉ N°</b>	DAO/CB/MCA-M/LI-36/Compact
<b>LIEU</b>	Par Webinaire
<b>ENTITE</b>	Agence MCA-Morocco
<b>INTITULE DU PROJET</b>	Travaux de revitalisation des zones industrielles de Had Soualem et de Bouznika : <ul style="list-style-type: none"><li>• Lot1 : Travaux de réhabilitation des réseaux existants de la zone industrielle de Had Soualem</li><li>• Lot2 : Travaux de réhabilitation des réseaux existants de la zone industrielle de Bouznika</li></ul>

**PARTICIPANTS** : Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

### 1<sup>ère</sup> partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **13 Mai 2020 à 11h00mn** une réunion d'information afin de présenter le contenu du dossier d'appel d'offres n° **DAO/CB/MCA-M/LI-36/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cet appel d'offres.

Monsieur Youssef Medouar, Directeur de la « Passation des marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Monsieur Hicham Habchi, Manager Infrastructure de l'Agence MCA-Morocco.

Monsieur Habchi, a présenté brièvement les grands axes du projet d'appel d'offre avant de céder la parole à M. Abdelkrim Mahboub et M. Mustapha Ben Karoum représentants le bureau d'étude CID afin de présenter plus en détail, le contexte, la situation géographique ainsi que la consistance des travaux à réaliser, tels que présentés au niveau des spécifications techniques relatives au dossier d'appel d'offres susmentionné.

Ils ont également insisté sur quelques points importants à savoir :

La consistance des travaux de réhabilitation des réseaux existants des zones industrielles de Bouznika et de Had Soualem à savoir :



- Voirie
- Eau potable
- Assainissement EU
- Assainissement EP
- Electricité et Eclairage
- Télécom

Par la suite, Mme. Meryem Al Qadiri a présenté les aspects relatifs à « l'Environnement, la Santé et la Sécurité », que les Soumissionnaires doivent prendre en considération lors de la réalisation des travaux tout en précisant que l'entreprise visant les deux lots doit impérativement proposer un responsable environnement, santé et sécurité par lot.

Mme. Al Qadiri a également tenu à préciser qu'en vue de la situation sanitaire actuelle, un document relatif au Covid-19 sera partagé avec les entreprises afin de mettre en place les bases nécessaires à respecter lors du déroulement des travaux.

Monsieur Amadou Seck, Procurment Agent Manager, de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC en mettant l'accent, d'une part, sur les avantages comparatifs des procédures du MCC et d'autre part, sur les recommandations issues des insuffisances constatées au niveau des offres des soumissionnaires durant les évaluations passées. Il a également précisé que la soumission pour cet appel d'offres doit se faire uniquement sous format électronique, que la date limite pour envoyer les demandes de clarifications est le **27 Mai 2020** et que la date limite de dépôt des offres est le **10 juin 2020 à 15h00 min, heure locale de Rabat.**

Monsieur Medouar, a repris la parole afin de présenter le volet relatif aux dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC, à considérer par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs offres. Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Le don MCC attribué au Maroc est exonéré de toute taxe ou impôt dont la TVA et les droits de douane. L'Agence MCA-Morocco se chargera de déposer les demandes d'exonération auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) ou de l'Administration des Douanes en vue de l'obtention du certificat d'exonération de la TVA ou de la franchise douanière. Tous les coûts existants doivent être inclus dans la proposition financière des soumissionnaires, excepté les montants de la TVA et des droits de douane.
- Un Consultant non-résident sera soumis à la retenue à la source de 10% (IS) pour chaque paiement.
- Pour permettre à un Consultant de facturer en Hors-Taxe, il doit disposer d'un certificat d'exonération de la TVA. La demande d'exonération de la TVA qui sera déposée à la DGI se fait sur la base des factures pro forma fournies par le Consultant à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.

- Les factures pro forma originales doivent inclure le N° d'Identifiant Fiscal (IF). L'IF et L'ICE n'est pas requis pour les Non- résidents ne disposant pas d'IF au Maroc.
- Si le Consultant est un groupement, il doit disposer d'une convention de groupement qui doit mentionner clairement le mandataire, les quotes-parts de chaque membre du groupement, ainsi que leurs comptes bancaires Ou le compte bancaire du conjoint du groupement.
- Le mandataire sera l'interlocuteur de l'Agence MCA-Morocco.
- Si le Consultant principal a recours à des sous-traitants, les sous-traitants ne bénéficient pas d'exonération de TVA mais facturent le montant TTC au Consultant. Ce dernier pourra soumettre une demande de remboursement de la TVA pour les factures réglées en TTC à la DGI selon les dispositions de l'article 103-5 du Code Général des Impôts.

« La présentation PowerPoint » déroulée lors de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et les dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2<sup>ème</sup> partie de ce rapport.

## 2<sup>ème</sup> partie – Questions/Réponses

**Q1 : La retenue de garantie peut-elle être cautionnable ?**

**R1 : Non, la retenue de garantie sera défalquée du montant des paiements jusqu'à la réception provisoire où l'entreprise pourra présenter une caution afin de récupérer la retenue de garantie cautionnée.**

**Q2 : Est-ce que la présentation peut être partagée avec les entreprises ?**

**R2 : La présentation fera partie du PV de cette réunion d'information, qui sera transmis aux entreprises enregistrées (en envoyant un email à [procurement@mcamorocco.ma](mailto:procurement@mcamorocco.ma)) et publié sur le site de MCA-Morocco.**

**Q3 : La réhabilitation des regards comprend-elle la démolition complète et la reconstruction des regards ou bien une démolition sur une profondeur précise ?**

**R3 : En se référant à la définition du prix correspondant à la réhabilitation des regards, ce dernier ne comprend pas la démolition des regards mais plutôt la réparation de leur béton fissuré.**

**Q4 : Quelle est la date de démarrage prévisionnelle des travaux des deux lots ?**

**R4 : Le MCA-Morocco a prévu un démarrage des travaux au mois d'Août 2020.**

**Annexe I : Fiche de présence**

**Annexe II : Présentation (en Powerpoint)**